

# Mise en œuvre les nouvelles inscriptions de requins et de raies manta aux Annexes de la CITES

## Durabilité : Avis de commerce non préjudiciable et pêche durable



La CITES réglemente le commerce international de certaines espèces pour en garantir la légalité, la **durabilité** et la traçabilité.

Pour garantir la durabilité, les Parties doivent émettre un avis de commerce non préjudiciable (ACNP) (à savoir un avis scientifique de durabilité biologique tenant compte du rôle de l'espèce dans son écosystème).

La formulation des avis de commerce non préjudiciable peut être une tâche particulièrement ardue et le partage des connaissances et des expériences est utile pour toutes les Parties.

La résolution Conf. 16.7 Avis de commerce non préjudiciable reconnaît que le partage de principes directeurs et de l'expérience en matière d'émission de ces avis améliorerait l'application de la Convention. Des ACNP solidement fondés sont la clé d'un commerce et d'une pêche durables.

### Les activités menées :

- Évaluation de la faisabilité de l'utilisation de la taille des ailerons de requins comme mesure réglementaire complémentaire pour les requins commercialisés
- Cours de formation dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest pour améliorer l'identification des espèces, l'échantillonnage et l'établissement de rapports sur les requins et les raies manta (avec le Secrétariat de la **Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique** ; voir **note # 7**)
- Collecte et analyse de données relatives aux débarquements de requins dans le cadre des ACNP en Asie du Sud-Est, avec formations associées (avec le **Centre de développement des pêches en Asie du Sud-Est** ; voir **note # 8**)
- Collaboration régionale en matière de collecte de données sur les stocks et l'émission d'ACNP pour l'Océanie (avec l'**Université James Cook : Centre for Sustainable Tropical Fisheries and Aquaculture** ; voir **note # 6**)
- Amélioration de la connaissance de l'état des stocks de requins océaniques et de requins marteaux dans l'océan Indien à des fins d'émission d'ACNP (avec le Secrétariat de la **Commission thonière de l'océan Indien** ; voir **note # 9**)

- Présentation de durabilité : <https://cites.org/sites/default/files/fra/shark/F-4-sustainability.pptx>
- Autres documents d'information : [https://cites.org/fra/prog/shark/resource\\_Parties\\_stakeholders](https://cites.org/fra/prog/shark/resource_Parties_stakeholders)



## Résultats et enseignements tirés

- ✓ Les Parties ont commencé à compiler et partager des données aux niveaux tant nationaux que régionaux pour élaborer des ACNP
- ✓ Les questions liées à la CITES suscitent un intérêt croissant de la part des milieux scientifiques et de la gestion des pêches concernés (par ex., ministères de la pêche), où la plupart des données sont recueillies et utilisées

## À l'avenir ...

- Nécessité de continuer à soutenir les Parties dans l'émission d'ACNP, en particulier lorsque les données sont rares, les prises sont surtout artisanales, et les requins et raies sont capturés en tant que prises accessoires et/ou font partie de stocks partagés
- Pour les stocks partagés, mieux explorer, en collaboration avec les organisations régionales de gestion des pêches, la possibilité d'élaborer des approches régionales pour la formulation des ACNP
- Poursuite de l'élaboration d'outils pratiques susceptibles d'aider les Parties à vérifier si les spécimens commercialisés proviennent de pêcheries gérées de façon durable



© SEAFDEC



© FAO/Monica Barone